

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2014

Convocation en date du 05 Mars 2014

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 25 février 2014.

Présents : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, Mme DUPUY, Adjoints, M. LIAUBET, M. BARES, M. LEGALLAIS M. FONMARTY, Mme PERROY, M. RASO Conseillers Municipaux.

Procuration de Mme CHABOT à M. PILONORD
Procuration de M. VALENTIN à M. FONMARTY

Monsieur FONMARTY a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-01 **COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2013 APPROBATION**

Le compte administratif 2013 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	490 059.80 €
Recettes :	505 214.11 €
Excédent 2013	15 154.31 €

Section d'investissement

Dépenses :	80 547.75 €
Recettes :	130 404.30 €
Déficit antérieur reporté 2012	- 89 588.11 €
Déficit 2013	- 39 731.56 €

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement :	37000.00 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement :	43 000.00 €

Soit un résultat négatif définitif de clôture de : - 18 577.25 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 présenté par Madame MEYRES Armelle.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-02 **COMPTE DE GESTION – ANNEE 2013 APPROBATION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 de la commune,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion de la Commune de Labarde dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-03
AFFECTATION DU RESULTAT – ANNEE 2013 APPROBATION

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 15 154.31 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

15 154.31 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 39 731.56 €

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement (1) 6000.00€

Besoin de financement F = D + E

33 731.56 €

AFFECTATION = C = G + H

15 154.31 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

15 154.31 €

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-04
TAXES LOCALES 2014 – DECISION EN MATIERE DE TAUX

Madame le Maire rappelle le taux des trois taxes locales de l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : 16.80 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.53 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49.97 %

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas procéder à une augmentation sur l'ensemble des trois taxes pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 16.80 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.53 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49.97 %

Pour un produit résultant des taux de 214 554 euros.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-05
BUDGET PRIMITIF ANNEE 2014 - APPROBATION

Madame Meyres, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2014, qui fait suite à la commission finances réunie en date du 18 février 2014.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votées par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les différents programmes de la section d'investissement, votés par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés et tiennent compte des restes à réalisés 2013.

Le budget primitif 2013 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses :	461 338.00 €
➤ Recettes :	461 338.00 €

INVESTISSEMENT

➤ Dépenses nouvelles :	128 631.56 €
➤ Restes à réalisés 2013	37 000.00 €
➤ Total :	165 631.56 €
➤ Recettes nouvelles :	43 000.00 €
➤ Restes à réalisés 2013	122 631.56 €
➤ Total :	165 631.56 €

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :
ADOPTE le budget primitif 2014.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-06
COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE LA CROIX NEUVE – ANNEE 2013 APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe la Croix Neuve,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 du budget annexe la Croix Neuve, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion du budget annexe la Croix Neuve dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-07
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOT LA CROIX NEUVE – ANNEE 2013 - APPROBATION

Il est précisé qu'après la création du budget primitif en date du 16 juillet 2013, aucune opération comptable n'a été enregistrée ;

Le compte administratif 2013 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Déficit ou excédent 2013	0 €

Section d'investissement

Dépenses	0 €
Recettes :	0 €
Déficit ou excédent 2013	0 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 présenté par Madame MEYRES Armelle.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-1103-08**BUDGET PRIMITIF ANNEE 2014****BUDGET ANNEXE LA CROIX NEUVE - APPROBATION**

Madame Meyres, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif du budget annexe la Croix Neuve pour l'exercice 2014, qui fait suite à la commission finances réunie en date du 18 février 2014.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votées par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les différents programmes de la section d'investissement, votés par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le budget primitif 2014 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses :	143 000.00 €
➤ Recettes :	143 000.00 €

INVESTISSEMENT

➤ Dépenses nouvelles :	35 000.00 €
➤ Total :	35 000.00 €
➤ Recettes nouvelles :	35 000.00 €
Total :	35 000.00 €

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ADOPTE le budget primitif 2014.

Questions diverses

Sortie scolaire Ecole de Cantenac à Taussat : Madame le Maire fait part du courrier adressé par la Directrice de l'Ecole de Cantenac dans lequel elle sollicite une participation de la commune de Labarde pour la sortie scolaire prévue le 5 et 6 mai 2014. Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord, une aide financière de 700€ sera versée à la coopérative scolaire de Cantenac.

Projet CAB : (Convention d'Aménagement du Bourg): Madame le Maire fait un résumé de la dernière réunion avec le cabinet d'étude BDP, le cabinet d'architecte Valérie LE GOFF, et la technicienne du Syndicat des eaux Karine CAZENAVE, qui a eu lieu le 11 mars 2014.

Atelier communal : Madame la maire fait part que l'entreprise VIGIER a répondu positivement à son courrier et que les travaux de réfection concernant la reprise des peintures seront exécutés très rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45